

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 15 septembre 2015 à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Patrick Rancourt, François Labossière, Jean-Luc Pomerleau et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Jacques Smith.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte et procède à un moment de recueillement.

PÉRIODE QUESTIONS

Neuf (9) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Demande d'explication sur les raisons qui ont motivé le conseil pour l'adoption du Règlement 302 décrétant l'aménagement et la construction d'un écran anti-bruit ainsi qu'un emprunt de 1 750 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.
- Demande d'autorisation de circuler de l'autoroute 30 jusqu'au boulevard des Érables par Le Club les Débrouillards du Suroît.
- Demande d'information sur la participation de la Ville à la table de concertation du Centre de santé et de services sociaux du Suroît en relation avec la politique de développement social de la municipalité.
- Demande d'information sur les mesures qu'entend prendre la municipalité pour venir en aide aux personnes avec une maladie mentale.
- Demande d'information sur les ressources monétaires qui seront octroyées à Moisson Sud-Ouest au cours de l'année 2015.
- Demande d'information sur les préoccupations de la municipalité en relation avec les limites de vitesse sur les différentes rues municipales.
- Demande d'information sur la possibilité de faire appel à une patrouille de police pour solutionner la problématique de circulation à l'intersection de la rue Champlain et du chemin Larocque.
- Demande d'information sur les moyens qu'entend prendre la municipalité pour répartir les ressources monétaires confiées à Moisson Sud-Ouest.

- Demande de suivi sur la mise en place d'un bout de trottoir à la limite de la résidence Saint-Charles.

2015-09-406 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 15 septembre 2015.

ATTENDU QUE l'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
 et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 septembre 2015, tel que préparé, à savoir :

- 1. RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AOÛT 2015**
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1** Autorisation d'affichage spécial au sol pour les restaurants participants dans le cadre de la campagne Bon Resto Bon Show
 - 5.2** Autorisation d'affichage temporaire dans le cadre de la campagne Accès Salaberry-de-Valleyfield
- 6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1** Mesure disciplinaire de l'employé numéro 07170
 - 6.2** Mesure disciplinaire de l'employé numéro 12180
 - 6.3** Ratification d'embauche et de départ de personnel pour la période du 15 août au 12 septembre 2015
- 7. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**
 - 7.1** Affectation de l'excédent de fonctionnement de la Société du Port de Valleyfield pour l'année 2014
 - 7.2** Approbation du registre des chèques émis numéros 81536 à 81819 totalisant 3 444 804,89 \$ et du registre des paiements Internet émis numéros 949 à 982 totalisant 1 401 555,03 \$
 - 7.3** Avance de fonds pour les opérations du Taxibus
 - 7.4** Dépôt du rapport budgétaire au 8 septembre 2015
- 8. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**
 - 8.1** Affectation d'un excédent de fonctionnement affecté pour les activités des Régates de Valleyfield
 - 8.2** Autorisation d'un permis de boisson au Réseau québécois des Villes et Villages en Santé

- 8.3 Autorisations diverses à la Corporation de développement communautaire Beauharnois-Salaberry pour la tenue d'une nuit des sans-abris
- 8.4 Octroi d'une bourse à Sylvain Forest à titre de soutien financier à l'élite sportive
- 8.5 Protocole d'entente avec la Maison de la jeunesse douze-dix-sept de Valleyfield inc. relatif au versement d'une aide financière et à l'octroi d'une aide en ressources humaines et matérielles

9. SERVICE DE L'INGÉNIERIE

- 9.1 Affectation de l'excédent de fonctionnement réservé aux fins du programme d'enfouissement des réseaux câblés sur le boulevard du Havre nommé «Embellir les voies publiques» initié par Hydro-Québec
- 9.2 Approbation d'honoraires professionnels additionnels d'ingénierie dans le cadre des travaux de réhabilitation et de modernisation du poste de pompage Léger, phase III, lot 2
- 9.3 Approbation de travaux additionnels dans le cadre de la démolition de la structure P-14877 située boulevard Sainte-Marie
- 9.4 Approbation de travaux additionnels dans le cadre de la réfection d'asphaltage de la rue Sainte-Cécile
- 9.5 Entente pour l'utilisation du réseau cyclable avec la Ville de Beauharnois

10. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

- 10.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 239-243, rue Dufferin afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal et réponse à cette demande
- 10.2 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 5005, boulevard Hébert afin d'autoriser l'implantation d'une tour de télécommunication avec antenne et réponse à cette demande
- 10.3 Réponse à la demande pour l'ajout de terrasses extérieures au 26, rue Saint-Philippe en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 10.4 Réponse à la demande pour l'aménagement de la façade de l'établissement commercial situé au 307, rue Victoria en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 10.5 Réponse à la demande pour le maintien d'une enseigne au mur de la façade du bâtiment situé au 57, rue Dufferin et pour l'installation d'enseignes sur poteaux en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

11. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

- 11.1 Remplacement du système de radiocommunication au Service de sécurité incendie

12. INVITATIONS À SOUMISSIONNER

- 12.1 Invitation à soumissionner 2015-ENV-17 : réfection et mise en route d'une pompe submersible à la station de pompage Victoria
- 12.2 Invitation à soumissionner 2015-ING-16 : construction d'une dalle et semelle de béton pour l'aménagement d'une œuvre d'art

13. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- 13.1 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement - (RMH-330)
- 13.2 Dispense de lecture et adoption du Règlement 287-01 modifiant le Règlement 287 décrétant des travaux d'entretien du cours d'eau Boissonneault et ses branches

14. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

- 14.1 Avis de motion pour un règlement décrétant des travaux d'infrastructures sur le

boulevard du Havre ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux

14.2 Avis de motion pour un règlement décrétant des travaux de réaménagement de la rue Jacques-Cartier ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux

14.3 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 302

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

2015-09-407 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AOÛT 2015

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 août 2015 et de la séance extraordinaire du 24 août 2015 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 10 septembre 2015;

Il est proposé par M. la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 août 2015 et de la séance extraordinaire du 25 août 2015, selon leur teneur.

ADOPTÉ

2015-09-408 AUTORISATION D’AFFICHAGE SPÉCIAL AU SOL POUR LES RESTAURANTS PARTICIPANTS DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE BON RESTO BON SHOW

VU l'implication municipale dans la campagne de promotion Bon Resto Bon Show;

ATTENDU QUE cette campagne repose majoritairement sur la contribution financière des restaurateurs participants dans un maillage avec Valspec;

ATTENDU QU'il s'agit d'une offensive promotionnelle ciblée pour les commerces du centre-ville et que la restauration constitue l'un des principaux motifs de fréquentation de la zone commerciale;

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu d'autoriser l'affichage spécial au sol pour les restaurants participants;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

D'autoriser l'affichage spécial au sol, en peinture non permanente, réalisé sur le trottoir en façade des restaurants participants du centre-ville dans le cadre spécifique de la campagne Bon Resto Bon Show.

ADOPTÉ

2015-09-409 AUTORISATION D’AFFICHAGE TEMPORAIRE DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE ACCÈS SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

ATTENDU QUE dans le cadre de la campagne Accès Salaberry-de-Valleyfield, il est envisagé que des panneaux d'affichage temporaires puissent être installés aux entrées de ville;

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu d'autoriser l'installation desdits panneaux d'affichage;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
 et résolu

D'autoriser l'installation des panneaux d'affichage temporaires aux entrées de ville, plus particulièrement sur le terrain de Transport BRS inc., 356, boulevard Mgr-Langlois, sur le terrain de Sinray, 555, rue O'Keefe, ainsi qu'à l'entrée de ville en provenance du pont Larocque, à l'extérieur de l'emprise du ministère des Transports du Québec, dans le cadre de la campagne Accès Salaberry-de-Valleyfield, à compter de la mi-octobre 2015 jusqu'en janvier 2016.

ADOPTÉ

2015-09-410 MESURE DISCIPLINAIRE DE L'EMPLOYÉ 07170

CONSIDÉRANT les informations verbales transmises par le Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé numéro 07170;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
 appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
 et résolu

D'imposer une mesure disciplinaire à l'employé numéro 07170, soit une suspension de cinq (5) jours sans solde, étant entendu qu'une journée représente une période de vingt-quatre (24) heures débutant à 7 heures;

QUE les dates de suspension sans solde sont les suivantes : 17, 26 septembre et 3, 12, 13 octobre 2015.

ADOPTÉ

2015-09-411 MESURE DISCIPLINAIRE DE L'EMPLOYÉ 12180

CONSIDÉRANT les informations verbales transmises par le Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé numéro 12180;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

D'imposer une mesure disciplinaire à l'employé numéro 12180, soit une suspension de trois (3) jours sans solde, étant entendu qu'une journée représente une période de vingt-quatre (24) heures débutant à 7 heures;

QUE les dates de suspension sans solde sont les suivantes : 21, 22 et 23 septembre 2015.

ADOPTÉ

2015-09-412 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LA PÉRIODE DU 15 AOÛT AU 12 SEPTEMBRE 2015

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 15 août au 12 septembre 2015;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

DE ratifier l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport déposé en septembre 2015 relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 15 août au 12 septembre 2015.

ADOPTÉ

2015-09-413 AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DU PORT DE VALLEYFIELD POUR L'ANNÉE 2014

ATTENDU les dispositions de l'article 4 du *Protocole d'entente relatif à l'autonomie et à la capacité décisionnelle du conseil d'administration de la Société du Port de Valleyfield*, par lesquelles la Société du Port de Valleyfield peut demander l'affectation d'une partie de ses surplus de l'année antérieure à des projets spécifiques dans l'année courante;

VU la recommandation de la coordonnatrice aux dépenses au Service des finances et de l'informatique autorisant l'affectation nécessaire;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

D'approuver l'affectation de l'excédent de fonctionnement affecté en 2014 de la Société du Port de Valleyfield, pour la somme de 83 771 \$, tel que plus amplement décrit dans le document préparé par la coordonnatrice aux dépenses au Service des finances et de l'informatique.

ADOPTÉ

2015-09-414 APPROBATION DU REGISTRE DES CHÈQUES ÉMIS NUMÉROS 81536 À 81819 TOTALISANT 3 444 804,89 \$ ET DU REGISTRE DES PAIEMENTS INTERNET ÉMIS NUMÉROS 949 À 982 TOTALISANT 1 401 555,03 \$

Le registre des chèques émis numéros 81536 à 81819 et le registre des paiements Internet émis numéros 949 à 982 sont déposés devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

D'approuver les comptes inscrits au registre des chèques émis numéros 81536 à 81819 totalisant 3 444 804,89 \$ et au registre des paiements Internet émis numéros 949 à 982 totalisant 1 401 555,03 \$, et d'autoriser le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

2015-09-415 AVANCE DE FONDS POUR LES OPÉRATIONS DU TAXIBUS

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique d'autoriser une avance de fonds pour les opérations du Taxibus;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

D'autoriser le versement d'une avance de fonds de 68 000 \$ au Taxibus provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté afin d'accorder une aide financière dans le cadre des opérations de fonctionnement annuelles de cet organisme.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 8 SEPTEMBRE 2015

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le rapport budgétaire au 8 septembre 2015 est déposé devant ce conseil.

2015-09-416 AFFECTATION D'UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ POUR LES ACTIVITÉS DES RÉGATES DE VALLEYFIELD

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement affecté au 31 décembre 2014 afin d'octroyer une somme supplémentaire aux Régates de Valleyfield afin de couvrir une partie des frais reliés au feu d'artifice;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

D'octroyer une somme supplémentaire de 10 000 \$ aux Régates de Valleyfield afin de couvrir une partie des frais associés à la production du feu d'artifice qui a eu lieu le 11 juillet 2015;

D'autoriser une affectation de 10 000 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté au 31 décembre 2014 aux fins de réalisation de ce projet.

ADOPTÉ

2015-09-417 AUTORISATION D'UN PERMIS DE BOISSON AU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

CONSIDÉRANT la tenue de l'évènement Réseau québécois de Villes et Villages en santé au parc Delpha-Sauvé, le 16 septembre 2015;

ATTENDU QUE cet évènement fournit aux congressistes une occasion de résauter et constitue une attraction ayant des retombées touristiques et économiques;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la consommation de bière et de vin lors de cette activité, selon les exigences mentionnées dans son rapport;

Il est proposé par M. la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

D'autoriser la consommation de boisson alcoolisée sur le site de l'activité qui se tiendra au parc Delpha-Sauvé, le 16 septembre 2015, entre 16 h et 23 h, selon les conditions mentionnées dans le rapport préparé par le directeur du Service récréatif et communautaire, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de la journée d'activité;
- que les organisateurs de l'activité s'engagent à développer des actions écoresponsables dans le cadre de l'activité;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées;

QUE les organisateurs fournissent une copie de preuve d'assurance responsabilité pour la tenue de l'évènement sur laquelle il soit fait mention que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est inscrite sur cette police comme assurée additionnelle ou coassurée, le cas échéant.

ADOPTÉ

2015-09-418 AUTORISATIONS DIVERSES À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE BEAUHARNOIS-SALABERRY POUR LA TENUE D'UNE NUIT DES SANS-ABRIS

ATTENDU QUE depuis 1989, chaque automne se tient simultanément dans plusieurs villes au Québec une activité dans le cadre d'une « nuit des sans-abris »;

ATTENDU QUE cette activité en est à sa 11^e édition à Salaberry-de-Valleyfield et est entourée des mesures de sécurité nécessaires;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M. la conseillère Louise Sauvé,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
 et résolu

D'autoriser la Corporation de développement communautaire (CDC) Beauharnois-Salaberry et le comité organisateur à tenir une activité dans le cadre d'une « nuit des sans-abris » au parc Delpha-Sauvé, à compter de 18 h le vendredi 16 octobre 2015 jusqu'à 6 h le samedi 17 octobre 2015;

D'autoriser la CDC Beauharnois-Salaberry et le comité organisateur à diffuser de la musique au parc Delpha-Sauvé jusqu'à 23 h le vendredi 16 octobre 2015;

D'accorder à la CDC Beauharnois-Salaberry une aide financière de 1 000 \$ et un soutien technique et logistique d'une valeur approximative de 1 500 \$ en vue d'assurer la tenue de cette activité;

QUE ledit organisme fournisse une copie de preuve d'assurance responsabilité pour la tenue de l'évènement sur laquelle il soit fait mention que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est inscrite sur cette police comme coassurée ou assurée additionnelle, le cas échéant.

ADOPTÉ

2015-09-419 OCTROI D'UNE BOURSE À SYLVAIN FOREST À TITRE DE SOUTIEN FINANCIER À L'ÉLITE SPORTIVE

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'une bourse dans le cadre du soutien financier à l'élite sportive;

ATTENDU QUE Sylvain Forest, athlète sportif dans la discipline de l'athlétisme, satisfait aux exigences d'admissibilité de la politique de soutien financier à l'élite sportive;

Il est proposé par M. la conseillère Louise Sauvé,
 appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
 et résolu

D'octroyer à l'athlète sportif Sylvain Forest, dans la discipline de l'athlétisme, une bourse de 1 000 \$ à titre de soutien financier à l'élite sportive dans le cadre de sa participation comme membre de l'équipe canadienne aux Jeux mondiaux des Olympiques spéciaux qui ont eu lieu à Los Angeles, en Californie, du 25 juillet au 2 août 2015.

ADOPTÉ

2015-09-420 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MAISON DE LA JEUNESSE DOUZE-DIX-SEPT DE VALLEYFIELD INC. RELATIF AU VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE ET À L'OCTROI D'UNE AIDE EN RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Maison de la jeunesse douze-dix-sept de Valleyfield inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif au versement d'une aide financière et à l'octroi d'une aide en ressources humaines et matérielles;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. la conseillère Louise Sauvé,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
 et résolu

DE conclure un protocole d'entente avec la Maison de la jeunesse douze-dix-sept de Valleyfield inc. relatif au versement d'une aide financière de 22 000 \$ et à l'octroi d'une aide en ressources humaines et matérielles d'une valeur de 51 500 \$, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2015-09-421 AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT RÉSERVÉ AUX FINS DU PROGRAMME D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CÂBLÉS SUR LE BOULEVARD DU HAVRE NOMMÉ « EMBELLIR LES VOIES PUBLIQUES » INITIÉ PAR HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT le retrait de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield du programme d'enfouissement des réseaux câblés sur le boulevard du Havre nommé « Embellir les voies publiques » initié par Hydro-Québec et portant le numéro de projet DCL-21578132;

ATTENDU QUE les frais engagés par Hydro-Québec lors de l'avant-projet doivent être remboursés;

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie de payer lesdits frais engagés;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
 et résolu

DE défrayer les frais associés à la facturation des coûts réels engagés par Hydro-Québec, d'une somme de 19 201,92 \$, taxes comprises, dans le cadre du retrait de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield du programme d'enfouissement des réseaux câblés sur le boulevard du Havre nommé « Embellir les voies publiques » initié par Hydro-Québec;

D'autoriser une affectation de l'excédent de fonctionnement affecté à des fins d'infrastructures, pour une somme de 17 534 \$.

ADOPTÉ

**2015-09-422 APPROBATION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ADDITIONNELS
D'INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE
MODERNISATION DU POSTE DE POMPAGE LÉGER, PHASE III, LOT 2**

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie relative à l'approbation d'honoraires professionnels additionnels d'ingénierie dans le cadre du contrat octroyé pour des travaux de réhabilitation et de modernisation du poste de pompage Léger, phase III, lot 2;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'approuver les honoraires professionnels additionnels d'ingénierie dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2014-ING-15 octroyée à la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils pour la réalisation des travaux de réhabilitation et de modernisation du poste de pompage Léger, phase III, lot 2, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, pour la somme totale de 6 128,74 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

**2015-09-423 APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DE LA
DÉMOLITION DE LA STRUCTURE DU VIADUC P-14877 SITUÉE BOULEVARD
SAINTE-MARIE**

VU la recommandation de l'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé pour la démolition de la structure du viaduc P-14877 située boulevard Sainte-Marie enjambant l'autoroute 530;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'approuver les travaux additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2013-59 octroyé à la compagnie Groupe Hexagone, s.e.n.c., pour la démolition de la structure du viaduc P-14877 située boulevard Sainte-Marie enjambant l'autoroute 530, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par l'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie, pour la somme totale de 63 279,09 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

2015-09-424 APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION D'ASPHALTAGE DE LA RUE SAINTE-CÉCILE

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé pour la réfection d'asphaltage de la rue Sainte-Cécile;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

D'approuver les travaux additionnels dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2015-ING-14 octroyée à la Compagnie Meloche inc. pour la réfection d'asphaltage de la rue Sainte-Cécile, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le directeur du Service de l'ingénierie, pour la somme totale de 1 891,91 \$, taxes comprises;

D'autoriser une affectation de 1 727,50 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté aux fins de rapiéçage.

ADOPTÉ

2015-09-425 ENTENTE POUR L'UTILISATION DU RÉSEAU CYCLABLE AVEC LA VILLE DE BEAUHARNOIS

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Beauharnois et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à l'établissement d'une piste cyclable le long du boulevard Hébert (route 132) et l'octroi d'une délégation de pouvoirs par la Ville de Beauharnois pour la conception et la réalisation de celle-ci;

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'autoriser la signature de ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

DE conclure une entente intermunicipale avec la Ville de Beauharnois relative à l'établissement d'une piste cyclable le long du boulevard Hébert (route 132) et l'octroi d'une délégation de pouvoirs par la Ville de Beauharnois pour la conception et la réalisation de celle-ci, pour la période utile à la réalisation des travaux d'aménagement de la piste cyclable sur chaque territoire et prenant fin à la date d'encaissement du dernier paiement exigible, et selon les coûts mentionnés dans ladite entente;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente précitée, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2015-09-426 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 239-243, RUE DUFFERIN AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Jérôme Gagnier a formulé une demande de dérogation mineure pour les lots 3 247 867 et 3 247 869 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'agrandissement du bâtiment principal situé aux 239-243, rue Dufferin, avec un rapport espace bâti/terrain de 46 % et un pourcentage d'agrandissement de 29 % de l'usage dérogatoire protégé par droit acquis;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2015-0043 pour les lots 3 247 867 et 3 247 869 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis aux 239-243, rue Dufferin, demande formulée par M. Jérôme Gagnier, pour l'agrandissement du bâtiment principal avec un rapport espace bâti/terrain de 46 % et un pourcentage d'agrandissement de 29 % de l'usage dérogatoire protégé par droit acquis, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que l'article 16.1.3 du Règlement 150 concernant le zonage prescrit un espace bâti/terrain maximal de 40 % dans les zones H-339 et H-341 et un pourcentage d'agrandissement d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis de 15 % maximum, tel que présenté sur les plans préparés par le groupe d'architectes Massicotte, Dignard, Taillefer et Patenaude, en date du 28 août 2015, dossier 2191-15, aux conditions suivantes :

- la durée de cette dérogation est de douze (12) mois suivant son acceptation par le conseil municipal;
- un minimum de sept (7) arbres doivent être plantés au pourtour de la propriété, en bordure des rues, le tout suivant les conditions et délais prévus au Règlement 150 concernant le zonage;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2015-09-427 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 5005, BOULEVARD HÉBERT AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION AVEC ANTENNE ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Alain Kane, chef des unités prévention/opérations au Service de sécurité incendie, a formulé, pour et au nom de la municipalité, une demande de dérogation mineure pour le lot 4 864 139 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'implantation d'une tour de télécommunication avec antenne, accessoire à la caserne de pompiers située au 5005, boulevard Hébert, d'une hauteur de 34,63 mètres;

MALGRÉ la recommandation défavorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2015-0045 pour le lot 4 864 139 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 5005, boulevard Hébert, demande formulée par M. Alain Kane, chef des unités prévention/opérations au Service de sécurité incendie, pour l'implantation d'une tour de télécommunication avec antenne, de couleur blanche, accessoire à la caserne de pompiers, d'une hauteur de 34,63 mètres, alors que l'article 5.9 du Règlement 150 concernant le zonage prévoit que les antennes accessoires à un usage principal peuvent avoir une hauteur maximale de 18 mètres à partir du niveau moyen du sol.

ADOPTÉ

2015-09-428 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR L'AJOUT DE TERRASSES EXTÉRIEURES AU 26, RUE SAINT-PHILIPPE EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le bâtiment sis au 26, rue Saint-Philippe est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Michel Laniel pour l'ajout de trois (3) terrasses extérieures, dont deux (2) balcons, l'une au-dessus de l'autre, du côté de la rue Danis, pour le bâtiment situé au 26, rue Saint-Philippe;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

Il est proposé par M. la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

D'accepter la demande PIIA-2015-0048 formulée pour le bâtiment situé au 26, rue Saint-Philippe, lot 3 594 265 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Michel Laniel, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour l'ajout de trois (3) terrasses extérieures, dont deux (2) balcons, l'une au-dessus de l'autre, du côté de la rue Danis, tel que présenté sur le plan A-01, dossier MLA 150522.2, préparé par Michel Laniel architecte, en date de juin 2015, avec une profondeur de terrasse maximale de 3,6 mètres afin de respecter une marge de 2,5 mètres de la ligne avant.

ADOPTÉ

2015-09-429

RÉPONSE À LA DEMANDE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA FAÇADE DE L'ÉTABLISSEMENT COMMERCIAL SITUÉ AU 307, RUE VICTORIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 4 516 709 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Jean-Michel Lalonde pour l'aménagement de la façade du nouvel établissement commercial situé au 307, rue Victoria, soit :

- restaurer les éléments de bois de la corniche et les repeindre en blanc;
- remplacer la porte et les fenêtres de la façade de l'annexe, qui ne sont pas d'origine, par une nouvelle porte et des fenêtres commerciales anodisées, de couleur noire,
- refaire le perron en béton et installer des nouvelles mains-courantes en acier prépeint noir,
- installer deux luminaires de type portuaire,
- installer une enseigne au mur de la façade, en aluminium peint, en saillie du mur, non éclairée; l'éclairage sera assuré par des pastilles au DEL dans la corniche;

VU la recommandation en partie favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

DE refuser d'une part la demande PIIA2015-0042 formulée pour le lot 4 516 709 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Jean-Michel Lalonde, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour l'aménagement de la façade du nouvel établissement commercial situé au 307, rue Victoria, tel que présenté sur le plan # 4 déposé le 4 août 2015, mais;

D'accepter d'autre part ladite demande révisée suivant le plan reçu le 11 septembre 2015, soit de :

- restaurer les éléments de bois de la corniche et les repeindre en blanc;
- remplacer la porte et les fenêtres de la façade de l'annexe, qui ne sont pas d'origine, par une nouvelle porte et des fenêtres commerciales anodisées, de couleur noire. Les fenêtres seront plus hautes que la porte pour rappeler les fenêtres d'origine et un carrelage noir de neuf (9) carreaux agrémentera chacune des fenêtres. La porte sera centrée sur le mur de façade et il y aura au moins un rang de briques entre la porte et les fenêtres,
- refaire le perron en béton et installer des nouvelles mains-courantes en acier prépeint noir,
- installer une enseigne au mur de la façade, en aluminium peint, en saillie du mur, non éclairée; l'éclairage sera assuré par des pastilles au DEL dans la corniche;

aux conditions suivantes :

- les encastrés dans la corniche devraient être blancs;
- la poignée de porte devrait être remplacée par une en tubulure de couleur noire.

ADOPTÉ

2015-09-430 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR LE MAINTIEN D'UNE ENSEIGNE AU MUR DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 57, RUE DUFFERIN ET POUR L'INSTALLATION D'ENSEIGNES SUR POTEAUX EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 3 247 615 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par Gestion André Vinet inc. pour le maintien d'une enseigne au mur de la façade du bâtiment situé au 57, rue Dufferin, ainsi que pour l'installation de cinq (5) enseignes sur poteaux;

VU la recommandation partiellement défavorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

DE refuser la demande PIIA2015-0046 formulée pour le lot 3 247 615 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par Gestion André Vinet inc., demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le maintien d'une enseigne au mur de la façade du bâtiment situé au 57, rue Dufferin, ainsi que pour l'installation de cinq (5) enseignes sur poteaux;

D'autoriser l'installation d'une (1) enseigne sur poteau, conformément au Règlement 150 concernant le zonage;

D'autoriser également l'installation de deux (2) autres enseignes en projection (oriflammes) suivant le modèle présenté sur poteau, sur les murs latéraux du bâtiment, soit une du côté de la ruelle et une du côté du stationnement, conformément au Règlement 150 concernant le zonage.

ADOPTÉ

2015-09-431 REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques prévoit que le Service de sécurité incendie de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield se joigne aux autres services de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, permettant ainsi la compatibilité des systèmes de communication radio lors des appels d'entraides mutuelles;

ATTENDU QU'un projet commun avec la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka pour l'érection d'une tour de radiocommunication sur son territoire qui sera utilisée conjointement par le Service de sécurité incendie de la municipalité, ainsi qu'une autre tour située à la caserne Roma-Bougie dans le quartier Saint-Timothée;

ATTENDU QUE la Ville de Beauharnois envisage l'acquisition des équipements radios avec un partage des coûts, projet devant débiter cet automne pour être fonctionnel à l'été 2016;

VU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie d'autoriser l'installation d'une tour de radiocommunication à la caserne Roma-Bougie du quartier Saint-Timothée;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'approuver le projet de mise à jour du système de radiocommunication au Service de sécurité incendie et d'autoriser l'installation d'une tour de radiocommunication d'une hauteur d'environ 30,48 mètres et d'une antenne d'environ 3,05 mètres à la caserne Roma-Bougie située dans le quartier Saint-Timothée;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, toute entente à intervenir avec la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka dans le cadre de l'utilisation conjointe d'une tour de radiocommunication sur le territoire de Saint-Stanislas-de-Kostka, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente, le cas échéant;

D'affecter une somme de 600 000 \$ à même le fonds de roulement remboursable sur une période de dix (10) ans pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ

2015-09-432 APPEL D'OFFRES 2015-39 : RÉPARATION D'AFFAISSEMENTS ET/OU BAISSIÈRES DE LA CHAUSSÉE EN ENROBÉ BITUMINEUX POUR L'ANNÉE 2015

À la suite de l'appel d'offres 2015-39 relatif à la réparation d'affaissements et/ou baissières de la chaussée en enrobé bitumineux, pour l'année 2015, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

| | |
|--|---------------|
| 9203-3398 Québec inc., Pavages Duroseal | 209 829,38 \$ |
| Ali construction inc. | 236 942,78 \$ |
| Les Pavages Céka inc. | 313 881,75 \$ |
| Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-sud) | 340 584,69 \$ |

VU la recommandation du conseiller technique au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie 9203-3398 Québec inc., Pavages Duroseal;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

D'accorder à la compagnie 9203-3398 Québec inc., Pavages Duroseal un contrat pour la réparation d'affaissements et/ou baissières de la chaussée en enrobé bitumineux, pour l'année 2015, pour la somme de 209 829,38 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2015-39;

D'autoriser une affectation de l'excédent de fonctionnement affecté à des fins de rapiéçage, pour une somme de 44 605 \$.

ADOPTÉ

2015-09-433 INVITATION À SOUMISSIONNER 2015-ENV-17 : RÉFECTION ET MISE EN ROUTE D'UNE POMPE SUBMERSIBLE À LA STATION DE POMPAGE VICTORIA

À la suite de l'invitation à soumissionner 2015-ENV-17 relative à la réfection et la mise en route d'une pompe submersible à la station de pompage Victoria, aucune soumission déposée n'a été retenue;

VU la recommandation du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics d'annuler l'invitation à soumissionner, car aucun soumissionnaire n'a fourni un prix pour lesdits travaux;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'annuler l'invitation à soumissionner 2015-ENV-17 relative à la réfection et la mise en route d'une pompe submersible à la station de pompage Victoria, car aucun soumissionnaire n'a fourni un prix pour effectuer les travaux, et d'autoriser le retour en invitation à soumissionner pour le même sujet selon un nouveau devis.

ADOPTÉ

2015-09-434 INVITATION À SOUMISSIONNER 2015-ING-16 : CONSTRUCTION D'UNE DALLE ET SEMELLE DE BÉTON POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE ŒUVRE D'ART

À la suite de l'invitation à soumissionner 2015-ING-16 relative à la construction d'une dalle et semelle de béton pour l'aménagement d'une œuvre d'art, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

| | |
|----------------------------------|--------------|
| Constructions Valrive inc. | 59 301,81 \$ |
| Construction Emery Paquette inc. | 77 096,49 \$ |
| Ali Construction inc. | 89 254,71 \$ |

VU la recommandation de l'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Constructions Valrive inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

D'accorder à l'entreprise Constructions Valrive inc. un contrat pour la construction d'une dalle et semelle de béton pour l'aménagement d'une œuvre d'art, ainsi que pour l'aménagement électrique et paysager, dans le cadre de l'aménagement du carrefour giratoire de la rue Victoria, pour la somme de 59 301,81 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2015-ING-16.

ADOPTÉ

A-2015-09-019 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 216 PORTANT SUR LE STATIONNEMENT – (RMH-330)

Avis est donné par M. le conseiller Denis Laître qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330).

2015-09-435 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 287-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 287 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU BOISSONNEAULT ET SES BRANCHES

ATTENDU QU'une copie du Règlement 287-01 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
Appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

D'adopter le Règlement 287-01 modifiant le Règlement 287 décrétant des travaux d'entretien du cours d'eau Boissonneault et ses branches.

ADOPTÉ

A-2015-09-020 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LE BOULEVARD DU HAVRE AINSI QU'UN EMPRUNT POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Avis est donné par M. la conseillère Louise Sauvé qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant des travaux de réfection des infrastructures souterraines entre les rues Dorais et Saint-Philippe, de réaménagement et d'amélioration des infrastructures de surface sur le boulevard du Havre ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

A-2015-09-021 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE JACQUES-CARTIER AINSI QU'UN EMPRUNT POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Avis est donné par M. le conseiller Patrick Rancourt qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant des travaux de réaménagement de la rue Jacques-Cartier et de prolongement des infrastructures souterraines ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE
RÈGLEMENT 302**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 9 septembre 2015, sur le Règlement 302 Règlement décrétant l'aménagement et la construction d'un écran anti-bruit ainsi qu'un emprunt de 1 750 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

PÉRIODE QUESTIONS

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette deuxième période de questions.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2015-09-436 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 33, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

DE lever la séance ordinaire du 15 septembre 2015.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier